

# Augmentation des contrôles dans la vallée du Toulourenc

**La gendarmerie et l'ONF (Office national des forêts) ont réalisé une série de contrôles afin d'assurer la protection de l'environnement dans la vallée du Toulourenc.**

Depuis le début du mois de juillet, les services de l'Etat ont procédé à des contrôles renforcés dans la vallée du Toulourenc. Dans ce cadre, des campagnes de sensibilisation ont ainsi été menées à la fois par les agents forestiers de la Direction départementale des territoires (DDT) de l'Office national des forêts (ONF) des forêts et les personnels du syndicat d'aménagement, d'équipement et de préfiguration du parc naturel régional du Mont Ventoux.

« La vallée du Toulourenc est particulièrement fréquentée durant la saison estivale, expliquent les services de la préfecture de Vaucluse. Les comportements inadaptés et la sur-fréquentation induisent des risques en matière d'environnement et en particulier d'incendie de forêts. »

**«Près de 50 contrôles et une amende à 135 €. »**

Pour compléter ces opérations de sensibilisation, 4 militaires de la brigade de gendarmerie de Vaison-la-Romaine et 3 agents de l'office national des forêts, sous la coordination de la direction départementale des territoires, ont réalisés, fin juillet, une campagne de contrôle sur l'emploi du feu, la circulation et le stationnement sur les pistes DFCI (Défense des forêts contre l'incendie), ainsi que sur le camping sauvage.

En tout, une cinquantaine de personnes ont été contrôlées et un procès-verbal pour infraction à l'emploi du feu a été dressé. La préfecture rappelle à cette occasion que « le non-respect de l'interdiction de porter du feu, de fumer ou de jeter des objets en ignition en forêt, ou à moins de 200 m de celle-ci est passible d'une amende de 135 €. Il en est de même pour le camping sauvage en forêt ou la circulation sur les pistes non ouvertes à la circulation publique ».

Des contrôles continueront à être régulièrement réalisés notamment lors des journées à fort risque d'incendie.